

AFFAIRE N° 10. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 150 m², nécessaire au prolongement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 150 m², nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur Jean Raymond GIRAUD pour le prix de 1 221 300 Frs CFA y compris l'indemnisation des locataires qui porte sur la somme de 141 000 Frs CFA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour la somme globale de 1 221 300 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901, article 210 du Budget communal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Jean, le 9 Mai 1944
Paul de Lisle
Le Secrétaire Général
signé : J. P. Rouet
son copie certifiée conforme
à l'inspecteur des Affaires Financières
Le Chef de Bureau
M. Rollin